

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée de consultation publique tenue, en conformité de l'article 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme chapitre *A-19.1*, le 21 décembre 2009, en la salle des délibérations du Conseil située au 650, 3^e RUE à CHIBOUGAMAU. La séance est ouverte à 19 heures 30.

Sous la présidence de, Mme Manon Cyr, mairesse et à laquelle étaient présents :

Mme Carole Dumoulin, conseillère, MM. René Bouchard, Serge Drolet, Réjean Girard, André Naud, et Jerry Poirier, conseillers et formant quorum: Mme Pascale Vézina, directrice des finances et trésorière, MM Luc Mongeau, directeur général et M. Mario Asselin, greffier.

351-2009-12

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA PRÉSENTE SÉANCE.

IL EST PROPOSÉ PAR André Naud
APPUYÉ PAR Réjean Girard
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que rédigé par le GREFFIER, **Mario Asselin**.

ADOPTÉE

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 005-2002-12 ET SES AMENDEMENTS, RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE COMMERCIALE 141C POUR Y AUTORISER L'USAGE DU SOUS GROUPE SERVICES PUBLICS DU GROUPE COMMUNAUTAIRE; MODIFIER LES LIMITES ET MODIFIER LA DOMINANCE DE LA ZONE COMMUNAUTAIRE ET RÉCRÉATION, SPORTS ET LOISIRS 71P POUR Y AJOUTER L'USAGE INDUSTRIEL PEU OU NON CONTRAIGNANT ET L'USAGE INDUSTRIEL EXTRACTIVE; AUTORISER L'USAGE DU SOUS GROUPE PARCS PUBLICS, CENTRES RÉCRÉATIFS ET INSTALLATIONS SPORTIVES DU GROUPE COMMUNAUTAIRE ET RÉCRÉATION, SPORTS ET LOISIRS DANS LA ZONE FORETS ET CONSERVATION 47Fc; MODIFIER LA DOMINANCE COMMERCIALE DES ZONES 169C ET 170C; MODIFIER LES USAGES DE LA ZONE COMMUNAUTAIRE ET DE RÉCRÉATION, SPORTS ET LOISIRS 21P; MODIFIER LES USAGES RÉSIDENTIELS DE LA ZONE RÉSIDENTIELLE 175R EN SUS DES USAGES EXISTANTS..

Conformément à la Loi sur l'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME (**Loi 125**), la municipalité tient sa réunion d'assemblée publique relativement à la consultation sur le projet de règlement numéro *005-2002-12 et ses amendements*, règlement ayant pour objet *de modifier les usages autorisés dans la zone commerciale 141C pour y autoriser l'usage du sous groupe services publics du groupe communautaire; modifier les limites et modifier la dominance de la zone communautaire et récréation, sports et loisirs 71P pour y ajouter l'usage industriel peu ou non contraignant et l'usage industriel extractive; autoriser l'usage du sous groupe parcs publics, centres récréatifs et installations sportives du groupe communautaire et récréation, sports et loisirs dans la zone forets et conservation 47Fc; modifier la dominance commerciale des zones 169C et 170C; modifier les usages de la zone communautaire et de récréation, sports et loisirs 21P; modifier les usages résidentiels de la zone résidentielle 175R en sus des usages existants.*

Monsieur Asselin présente un projet de modification au règlement *005-2002-12* concernant la modification des usages des zones communautaires et de récréation, sports et loisirs **31P, 32P et 33P**.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de rendre les usages autorisés à l'intérieur du Parc Obalski conformant au projet d'aménagement et de développement de ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE les modifications suivantes doivent être incluses dans le second projet de modification de zonage *005-2002-12*, à savoir;

MODIFIER LES USAGES DE LA ZONE COMMUNAUTAIRE ET DE RÉCRÉATION, SPORTS ET LOISIRS 31P;

Modifier les usages de la zone communautaire *31P* de façon à retirer l'usage résidentiel et le groupe récréation, sport et loisirs et autoriser l'aménagement d'un parc régional comme usage spécifiquement autorisé, en sus des usages autorisés. Le tout dans le cadre du développement et de l'aménagement du Parc Obalski.

MODIFIER LES USAGES DE LA ZONE COMMUNAUTAIRE ET DE RÉCRÉATION, SPORTS ET LOISIRS 32P;

Modifier les usages de la zone communautaire et de récréation, sports et loisirs *32P* de façon à autoriser comme usages spécifiquement autorisés l'aménagement d'un parc régional et d'un centre de ski et retirer les usages du groupe récréation, sports et loisirs en sus des usages autorisés. Le tout dans le cadre du développement et de l'aménagement du Parc Obalski.

MODIFIER LES USAGES DE LA ZONE COMMUNAUTAIRE ET DE RÉCRÉATION, SPORTS ET LOISIRS 33P;

Modifier les usages de la zone communautaire *33P* de façon à retirer le groupe récréation, sport et loisirs et autoriser l'aménagement d'un parc régional comme usage spécifiquement autorisé, en sus des usages autorisés. Le tout dans le cadre du développement et de l'aménagement du Parc Obalski.

Le Conseil est d'accord avec ces modifications et elles seront incluses lors de l'adoption du second projet.

Suite à la consultation publique et aux explications fournies, le Conseil de la VILLE DE CHIBOUGAMAU procèdera à l'adoption du SECOND projet de règlement numéro *005-2002-12*, lors d'une séance ordinaire ultérieure.

Dossier administratif (GREFFE) règlement numéro *005-2002-12*

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

352-2009-12

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

IL EST PROPOSÉ PAR René Bouchard
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'assemblée soit levée à 19 h 35.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil de la VILLE DE CHIBOUGAMAU, tenue le **21 décembre 2009**, à l'endroit habituel des sessions du Conseil. La séance est ouverte à 19 heures 35.

Sous la présidence de, Mme Manon Cyr, mairesse et à laquelle étaient présents :

Mme Carole Dumoulin, conseillère, MM. René Bouchard, Serge Drolet, Réjean Girard, André Naud, et Jerry Poirier, conseillers et formant quorum: Mme Pascale Vézina, directrice des finances et trésorière, MM Luc Mongeau, directeur général et M. Mario Asselin, greffier.

L'AVIS DE CONVOCATION DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE A ÉTÉ TRANSMIS AUX MEMBRES DU CONSEIL LE 18 DÉCEMBRE 2009.

353-2009-12

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA PRÉSENTE SÉANCE.

IL EST PROPOSÉ PAR André Naud
APPUYÉ PAR Réjean Girard
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que rédigé par le GREFFIER, Mario Asselin.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION DU BUDGET DE L'ANNÉE 2010 PAR LA MAIRESSE, MADAME MANON CYR.

Citoyennes,
Citoyens,

Nous vous présentons le budget de l'année 2010 de la Ville de Chibougamau, qui a fait l'objet de plusieurs discussions et d'un consensus unanime des membres du conseil municipal. D'autres discussions sont à l'ordre du jour, au début de janvier 2010, afin d'identifier les priorités pour le plan triennal d'investissements, à savoir, les projets d'immobilisations qui seront développés au cours des trois prochaines années.

Deux orientations ont guidé les membres du conseil :

- Un maintien du niveau des dépenses de fonctionnement; et
- le contrôle serré de l'endettement.

Bien entendu, toujours dans une volonté de nous assurer du maintien de la qualité de nos services municipaux.

Lors du dépôt du rôle d'évaluation à l'automne 2009, nous avons tous constaté que l'évaluation foncière de notre municipalité a augmenté de 18%, en moyenne. Ce qui se traduit par une augmentation du compte de taxes de 17%, en moyenne. Vous serez d'accord avec nous pour dire que nous ne pouvons permettre une augmentation aussi majeure.

Ainsi le conseil municipal a convenu d'établir le taux de taxe foncière général à 1,89 \$ du cent dollars d'évaluation comparativement à 1,99 \$. En ce qui concerne les immeubles non résidentiels, nous avons ajusté le taux de taxes à 3,10 \$ du cent dollars d'évaluation au lieu de 3,21 \$.

C'est un début! Nous nous engageons également à ne pas augmenter le taux de taxes au cours de notre mandat.

De plus, nous désirons maintenir le niveau d'endettement à un maximum de **17 000 000 \$** pour les quatre prochaines années. Les argents que nous recevons annuellement du "*Fonds Eastmain*" nous permettront d'investir dans des projets structurants pour le maintien de la qualité de vie de notre municipalité. Nous réaliserons les projets également en fonction de nos moyens et des subventions que nous irons chercher.

Ainsi pour 2010, nous sommes en attente de la confirmation du financement du programme de taxes d'accises pour la construction de l'usine de filtration pour l'eau potable. Rappelons que nous avons actuellement la confirmation pour un montant de **4,6 millions de dollars** sur un coût total de **8 millions de dollars**.

Pour 2010, les éléments principaux qui se dégagent du budget que nous vous présentons sont :

- Maintenir et améliorer les services rendus à la population;
- continuer la mise en place du plan de gestion des matières résiduelles;
- gérer d'une façon efficiente les ressources humaines et matérielles de la municipalité afin de maintenir une qualité de services à nos citoyennes et citoyens.

En terminant, je remercie les membres du conseil municipal ainsi que le personnel pour leur participation et leur engagement dans l'exercice d'élaboration du budget 2010.

Manon Cyr,
Mairesse

Dossier administratif (MAIRE)

354-2009-12

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 005-2009, RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE FIXER LES RECETTES ET DÉPENSES DE L'ANNÉE 2010, DE FIXER LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE PAR CATÉGORIE, UNE COMPENSATION POUR LES ORDURES MÉNAGÈRES, L'AQUEDUC, L'ÉGOUT ET LA TAXE D'ENTRETIEN DES CHEMINS DE CHALETS DE MÊME QUE TOUTE AUTRE TAXE IMPOSÉE PAR DIVERS RÈGLEMENTS DE LA VILLE DE CHIBOUGAMAU (BUDGET 2010).

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Serge Drolet
APPUYÉ PAR Réjean Girard
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter le règlement numéro 005-2009, règlement ayant pour objet de *fixer les recettes et dépenses de l'année 2010, de fixer le taux de la taxe foncière par catégorie, une compensation pour les ordures ménagères, l'aqueduc, l'égout et la taxe d'entretien des chemins de chalets de même que toute autre taxe imposée par divers règlements de la Ville de Chibougamau (Budget 2010).*

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'adopter la liste des comptes pré-autorisés en vertu de l'article 24 du règlement numéro 006-2003 suite à l'adoption du règlement numéro 005-2009 (**Budget 2010**), décrit comme suit :

**LISTE DES DÉPENSES POUR PAIEMENTS PRÉ-AUTORISÉS
EN VERTU DE L'ARTICLE 24 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 006-2003
DE LA VILLE DE CHIBOUGAMAU**

ANNÉE 2010

Liste des paiements pré-autorisés

En vertu de l'article 24 du règlement 006-2003
Déléguer aux fonctionnaires et employés de la Ville de Chibougamau le pouvoir
d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Chibougamau

	Budget 2010	Code budgétaire	Article
Aréna	206 500	02-701-30-959	9.11
Associations et abonnements	24 580	02-xxx-00-494	9.4
Centre de développement	260 400	02-621-xx-xxx	9.11
Cévimec, évaluateurs	122 401	02-150-00-417	9.8
Club de l'âge d'or	5 400	02-110-00-957	9.11
Contrat et entretetien de logiciels	52 000	02-160-00-673	9.2
Contribution activités sociales	6 000	02-192-00-970	9.1
Contributions de l'employeur	780 918	02-xxx-00-2xx	9.1
Contrôleur d'animaux	24 000	02-291-00-xxx	9.7
Croix rouge	800	02-231-00-459	9.11
Cueillette ordures	219 374	02-451-10-446 et 631	9.7
Cueillette sélective	310 673	02-452-10-446 et 631	9.7
Entretien des bâtiments(biblio,piscine,garage)	60 626	02-xxx-xx-495	9.7
Entretien du passage à niveau CN	8 700	02-322-00-529	9.7
Entretien du système de téléphonie	3 200	02-192-00-527	9.2
Escomptes de taxes	30 000	02-132-00-885	9.3
Fonds des registres	1 500	02-132-00-672	9.2
Fonds roulement	125 000	03-510-00-899	9.5
Frais de déplacements (conseil et employés)	91 445	02-xxx-00-311 et 312	9.4
Frais de repas locaux	2 126	02-xxx-00-314	9.4
Frais de représentation (conseil, DG)	11 500	02-xxx-00-315	9.4
Hydro-Québec	620 410	02-xxx-00-681	9.2
J.B. Deschamps	600	02-132-00-414	9.5
Location de photocopieurs	11 995	02-xxx-xx-517	9.7
Masse salariale	3 760 441	02-xxx-00-1xx	9.1 9.7 et
Ministre des finances	175 000	02-xxx-00-xx	9.10
Mont-Chalco	112 663	02-701-92-xxx	9.11
Office municipal d'habitation	135 000	02-520-00-970	9.5
Police SQ	730 000	02-212-01-441	9.6
Postes Canada	12 700	02-xxx-00-321	9.2
Protocole CSCCBJ auditorium	7 775	02-702-20-511	9.11
Protocole CSCCBJ piscine	107 421	02-701-40-516	9.11
Protocole CSCCBJ plateaux	8 946	02-701-21-511	9.11
Réceptions CM	5 000	02-110-00-493	9.4

Réclamation dommages et intérêts	15 000	02-192-00-995	9.9
Régie de l'assurance automobile	26 000	02-192-00-455	9.12
Remboursement en capital	1 502 333	03-210-xx-xxx	9.5
Remboursement en intérêts	819 389	02-921-xx-xxx	9.5
Services juridiques	34 000	02-xxx-00-412	9.8
Société d'histoire	8 000	02-702-59-959	9.11
Sous-contrat place publique	6 300	02-815-00-443	9.7
Sous-contrat stationnement	3 800	02-355-01-443	9.7
Système de communication (téléphone, cellulaire, internet)	60 626	02-xxx-00-33x	9.2
TACCBJ	160 000	02-370-00-9xx	9.11
Télévision communautaire	10 800	02-110-00-343	9.2
Traitement de données	12 700	02-120-00-452	9.7
Total	9 881 953 \$		

Préparé en date du 15 décembre 2008 par la TRÉSORIÈRE madame **Pascale Vézina**.

Certificat de crédit no *001 (2010)*

Dossier administratif (GREFFE) Règlement numéro *005-2009*

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS AUX MEMBRES DU CONSEIL.

Aucune

355-2009-12

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

IL EST PROPOSÉ PAR André Naud
 APPUYÉ PAR Carole Dumoulin
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la séance soit levée à *19 heures 50*.

ADOPTÉE

MANON CYR, mairesse

MARIO ASSELIN, greffier

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la VILLE DE CHIBOUGAMAU, tenue le **21 décembre 2009**, à l'endroit habituel des sessions du Conseil. La séance est ouverte à **19 heures 50**.

Sous la présidence de, Mme Manon Cyr, mairesse et à laquelle étaient présents :

Mme Carole Dumoulin, conseillère, MM. René Bouchard, Serge Drolet, Réjean Girard, André Naud, et Jerry Poirier, conseillers et formant quorum: Mme Pascale Vézina, directrice des finances et trésorière, MM Luc Mongeau, directeur général et M. Mario Asselin, greffier.

356-2009-12

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA PRÉSENTE SÉANCE.

IL EST PROPOSÉ PAR Carole Dumoulin
APPUYÉ PAR René Bouchard
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que rédigé par le GREFFIER, **monsieur Mario Asselin**, tout en y apportant les modifications suivantes:

POINT AJOUTÉ

DG-09 Ouverture du poste de directeur du Service des travaux publics.

M-09 Motion de remerciements à monsieur Roger Savard.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES AUX MEMBRES DU CONSEIL.

Aucune

357-2009-12

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2009.

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal des votes et délibérations de la séance ordinaire du **16 novembre 2009** a été transmis aux membres du Conseil, le **18 décembre 2009**.

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR René Bouchard
APPUYÉ PAR André Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter le procès-verbal des votes et délibérations de la séance ordinaire du **16 novembre 2009** tel que rédigé par le GREFFIER, **monsieur Mario Asselin**.

ADOPTÉ

358-2009-12

MODIFICATION À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 091-2009-04 (ADHÉSION AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX RÉALISATIONS LOCALES – DIAGNOSTIC RÉSIDENTIEL, MIEUX CONSOMMER / HYDRO-QUÉBEC).

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chibougamau a adhéré au programme de soutien aux réalisations locales – Diagnostic résidentiel, mieux consommer / Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE monsieur **Mario Fortin**, conseiller sortant, était responsable du projet ;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de nommer un remplaçant;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Réjean Girard

APPUYÉ PAR Jerry Poirier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville de Chibougamau désigne monsieur **Luc Mongeau**, directeur général, en remplacement de monsieur **Mario Fortin**, conseiller sortant, comme responsable du projet et comme celui qui accompagnera Hydro-Québec au cours de cette campagne.

Dossier administratif (MAIRIE)

ADOPTÉE

359-2009-12

NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL SUR DIFFÉRENTS COMITÉS ET COMMISSIONS DE LA VILLE DE CHIBOUGAMAU, CONSEIL D’ADMINISTRATION D’ORGANISMES MUNICIPAUX OU AUTRES.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Serge Drolet

APPUYÉ PAR René Bouchard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE nommer les personnes suivantes sur les différents comités et commissions de la Ville de Chibougamau, conseil d’administration d’organismes municipaux ou autres.

COMITÉS ET COMMISSIONS :

Ø	Comité consultatif d’urbanisme	M. René Bouchard
Ø	Commission des finances	MM. René Bouchard Jerry Poirier
Ø	Commission des incendies	Mme Carole Dumoulin M. Serge Drolet
Ø	Commission des loisirs	MM. René Bouchard Serge Drolet Jerry Poirier
Ø	Comité de santé et sécurité au travail	M. Réjean Girard
Ø	Commission des travaux publics et service technique	MM. Serge Drolet André Naud

CONSEIL D'ADMINISTRATION OU AUTRES :

Ø Développement Chibougamau (CETC) inc.	MM. René Bouchard Réjean Girard
Ø Comité mines	M. Réjean Girard
Ø Pacte rural	M. André Naud
Ø Office municipal d'habitation	Mme Carole Dumoulin
Ø Commission des ressources intégrées	M. André Naud
Ø SADC (Société d'aide au développement des collectivités)	M. Jerry Poirier
Ø TACC (Transport adapté de Chibougamau-Chapais)	M. Jerry Poirier
Ø Fondation Excel	Mme Carole Dumoulin
Ø Politique familiale	M. André Naud
Ø Villes et villages en santé	M. André Naud
Ø Chambre de commerce	M. René Bouchard
Ø Carrefour des aînés et autres organismes	M. Jerry Poirier

Dossier administratif (MAIRIE)

ADOPTÉE

360-2009-12

NOMINATION À LA COMMISSION DES LOISIRS.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chibougamau, pour une saine gestion de sa municipalité, a créée différents comités internes tels que les incendies, travaux publics-service technique, finances et loisirs;

CONSIDÉRANT QUE les comités sont formés des directeurs de services, du directeur général ainsi que 2 membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire élargir les membres de la Commission des loisirs par l'ajout de citoyens représentant la culture, les loisirs et les sports;

CONSIDÉRANT QUE des mandats spécifiques tels que l'élaboration d'une politique culturelle, sport et loisir et développement du *Festival en août*;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Serge Drolet
APPUYÉ PAR Carole Dumoulin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la Ville de Chibougamau autorise la modification de la composition des membres de la Commission des loisirs par l'ajout de cinq (5) citoyens représentant les secteurs culturels, sports et loisirs.

DE nommer les personnes suivantes au sein de ce comité soient :

MM. **Jerry Poirier**, conseiller;
René Bouchard, conseiller;
Serge Drolet, conseiller;
Luc Mongeau, directeur général;

Mme **Chantale Bouchard**, adjointe aux loisirs;

plus cinq (5) membres citoyens représentant les secteurs culturels, sports et loisirs.

IL EST DE PLUS RÉSOLU DE mandater la Commission des loisirs pour l'élaboration d'une politique culturelle, sport et loisir ainsi que le développement du *Festival en août*.

Dossier administratif (MAIRIE)

ADOPTÉE

361-2009-12

NOMINATION AU COMITÉ DE LA RADIO RÉGIONALE.

CONSIDÉRANT QUE le développement d'un projet de radio régionale permettrait une meilleure communication et diffusion de l'information en région;

CONSIDÉRANT l'importance de développer l'identité régionale;

CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir les appuis de toutes les municipalités et localités de la Jamésie par ce projet commun;

CONSIDÉRANT QUE le modèle proposé devra faire l'objet d'un consensus régional;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR André Naud

APPUYÉ PAR Carole Dumoulin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la Ville de Chibougamau nomme madame **Manon Cyr**, mairesse, à titre de représentante de la Ville de Chibougamau pour siéger au Comité de la radio régionale afin de développer le modèle de ladite radio régionale.

Dossier administratif (MAIRIE)

ADOPTÉE

362-2009-12

SOIRÉE DES GRANDS PRIX DE LA RURALITÉ.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chibougamau a signé une entente de partenariat avec le ministère des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire (MAMROT) pour la mise en application de la politique de la ruralité, par la résolution numéro 030-2007 02;

CONSIDÉRANT QUE le pacte rural vise à promouvoir le développement du milieu rural en fonction des quatre orientations stratégiques de la Politique nationale soit :

- Promouvoir le renouvellement et l'intégration des populations ;
- favoriser la mise en valeur des ressources humaines, culturelles et physiques du territoire ;
- assurer la pérennité des communautés rurales ;

- maintenir un équilibre entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement matériel et les activités économiques ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités jamesiennes ont l'opportunité de se porter candidates pour l'organisation de la soirée des Grands Prix de la ruralité;

CONSIDÉRANT QUE la soirée des Grands Prix de la ruralité se tiendra le 9 septembre 2010 et a pour objectif de récompenser les initiatives ou projets en matière de développement rural et ce, à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE le secteur de Chibougamau fait consensus dans la région pour présenter cette Soirée des Grands Prix de la ruralité;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Jerry Poirier
APPUYÉ PAR Carole Dumoulin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la Ville de Chibougamau est d'accord d'accueillir la Soirée des Grands Prix de la ruralité qui se tiendra le 9 septembre 2010.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Ville de Chibougamau donne son accord afin de collaborer à l'organisation de la *Soirée des Grands Prix de la ruralité 2010*.

Dossier administratif (MAIRIE)

ADOPTÉE

363-2009-12

RECOMMANDATION D'UN ADMINISTRATEUR À LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA BAIE-JAMES (CRÉBJ).

CONSIDÉRANT QUE la Conférence régionale des élus de la Baie-James est une instance de concertation et de planification composée à la base d'élus municipaux qui s'adjoignent des représentants de la société civile et du territoire non urbanisé qui a pour mission de promouvoir et soutenir le développement économique, social et culturel de la grande région du Nord-du-Québec par la concertation entre les divers leaders politiques, économiques et sociaux du territoire;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration sont des élus, soit des maires des villes ainsi que des présidents de localité, le député ainsi que quatre (4) membres de la société civile;

CONSIDÉRANT QU'il y a des postes vacants au niveau de la société civile;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR André Naud
APPUYÉ PAR René Bouchard
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la Ville de Chibougamau recommande le nom de monsieur **Daniel Bergeron** à titre de membre de la société civile à la Conférence régionale des élus de la Baie-James (CRÉBJ).

Dossier administratif (MAIRIE)

ADOPTÉE

364-2009-12

APPUI À L'ASSOCIATION FORESTIÈRE DU SAGUENAY – LAC-ST-JEAN À UNE DEMANDE D'ENTENTE SPÉCIFIQUE »FORÊT ET BOIS, UNE CULTURE À RETROUVER 2010-2015 «.

CONSIDÉRANT QUE une entente spécifique au montant de **250 000 \$** sur trois ans se termine en juin 2010;

CONSIDÉRANT QUE cette entente a été signée dans le cadre du Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts ;

CONSIDÉRANT QU'l'Association forestière du Saguenay – Lac-St-Jean est un incontournable dans le secteur forestier, qui par ses actions, contribue au développement d'une culture forestière;

CONSIDÉRANT QUE Les Chantiers de Chibougamau est représenté sur le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT l'implication de l'Association dans des programmes éducatifs adaptés aux programmes scolaires dont des visites dans les écoles de Chibougamau;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action comporte une charte du bois afin d'augmenter l'utilisation du bois de construction;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Réjean Girard
APPUYÉ PAR Carole Dumoulin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la Ville de Chibougamau appui les démarches de l'Association forestière du Saguenay-Lac-St-Jean afin qu'il puisse poursuivre et bonifier les activités du plan d'action "*Forêt et bois, une culture à retrouver 2010-2015*".

Dossier administratif (MAIRIE)

ADOPTÉE

365-2009-12

AUTORISER UN BUDGET DE 25 000 \$ POUR LES RELATIONS AVEC LA VILLE DE CHAPAIS ET LES COMMUNAUTÉS CRIS.

CONSIDÉRANT QUE les villes de Chibougamau et de Chapais ainsi que les communautés Cris de Mistissini, d'Oujé-Bougoumou et de Waswanipi ont des intérêts communs de part leur situation géographique;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire développer des partenariats fructueux avec la Ville de Chapais et les communautés Cris avoisinantes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire réserver un montant de **25 000 \$** afin d'entreprendre des activités;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR René Bouchard
APPUYÉ PAR Serge Drolet
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la Ville de Chibougamau autorise un montant de **25 000 \$** pour développer des partenariats fructueux avec la Ville de Chapais et les communautés Cris et ce, dès janvier 2010.

Certificat de crédit no *002 (2010)*

Dossier administratif (MAIRIE)

ADOPTÉE

366-2009-12

MOTION DE REMERCIEMENTS À MONSIEUR ROGER SAVARD.

CONSIDÉRANT QUE la Conférence régionale des élus de la Baie-James est une instance de concertation et de planification composée à la base d'élus municipaux qui s'adjoignent des représentants de la société civile

CONSIDÉRANT QUE monsieur Roger Savard a agi en tant que représentant de la société civile;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Réjean Girard
APPUYÉ PAR Carole Dumoulin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la Ville de Chibougamau remercie monsieur **Roger Savard** pour avoir agi à titre de membre de la société civile à la Conférence régionale des élus de la Baie-James (CRÉBJ).

Dossier administratif (MAIRIE)

ADOPTÉE

367-2009-12

NOMINATION DE MONSIEUR MARIO ASSELIN À TITRE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL-ADJOINT.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un directeur général-adjoint pour remplacer le directeur général lors d'absences tels que des vacances, etc. ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 112, 3^e alinéa mentionne que le Conseil municipal peut nommer un directeur général adjoint qui remplace le directeur général en cas d'absences, d'empêchements, etc.;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR André Naud
APPUYÉ PAR Serge Drolet
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE sur recommandation du directeur général, monsieur **Luc Mongeau**, le conseil de la Ville de Chibougamau nomme monsieur **Mario Asselin** à titre de directeur général-adjoint pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 30 juin 2010 pour remplacer le directeur général en cas d'absences, d'empêchements ou en cas de vacances du poste du directeur général.

Dossier administratif (DIRECTION GÉNÉRALE)

ADOPTÉE

368-2009-16

**AUTORISER LA MAIRESSE ET LE GREFFIER À SIGNER LE
RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'EMPLOI DE MADAME NANCY
BOUCHARD, DIRECTRICE DU SERVICE TECHNIQUE.**

CONSIDÉRANT QUE le contrat de la directrice du Service technique est échu depuis novembre 2009;

CONSIDÉRANT QUE madame **Nancy Bouchard** est en poste depuis onze (11) ans ;

CONSIDÉRANT QUE madame **Nancy Bouchard** aura à s'impliquer dans les dossiers majeurs d'infrastructures tels que l'usine de filtration et le pavillon du parc Obalski;

CONSIDÉRANT QUE madame **Nancy Bouchard** aura également à s'impliquer dans la gestion du nouveau Lieu d'enfouissement technique (L.E.T.) ainsi que la gestion de la nouvelle usine de filtration;

CONSIDÉRANT QUE madame **Nancy Bouchard** aura à gérer les différents programmes du MDDEP soit le Programme de gestion des matières résiduelles (PGMR), les redevances et les redistributions pour les matières résiduelles et la compensation pour la collecte sélective;

CONSIDÉRANT QUE madame **Nancy Bouchard** aura à s'impliquer en collaboration avec le ministère des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire (MAMROT) dans la gestion de la taxe d'accise et dans les divers programmes de demandes d'aide financières;

CONSIDÉRANT QUE madame **Nancy Bouchard** s'est toujours montée disponible pour analyser de nouveaux projets;

CONSIDÉRANT QUE l'employée déclare connaître les politiques et conditions d'emploi de l'employeur et elle est satisfaite des conditions d'emploi prévues aux présentes;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Jerry Poirier

APPUYÉ PAR René Bouchard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE sur recommandation du directeur général, monsieur **Luc Mongeau**, le conseil de la Ville de Chibougamau la mairesse, madame **Manon Cyr** ou le maire suppléant, madame **Carole Dumoulin**, le greffier, monsieur **Mario Asselin** ou la greffière-adjointe, madame **Louise Racicot**, à signer le renouvellement du contrat d'emploi à intervenir entre la Ville de Chibougamau et madame **Nancy Bouchard**, directrice du Service technique, pour une durée de cinq (5) ans et ce, rétroactivement du 6 novembre 2009 au 5 novembre 2014.

Dossier administratif (DIRECTION GÉNÉRALE)

ADOPTÉE

369-2009-12

**DÉCRÉTER L'EXPÉRIENCE ET L'ANCIENNETÉ DU PERSONNEL
DIRIGEANT POUR L'ANNÉE 2009.**

CONSIDÉRANT QUE le tableau de l'expérience et l'ancienneté du personnel dirigeant pour l'année 2009 avait été décrété lors de l'assemblée générale du 17 novembre 2008, par la résolution numéro 416-2008-11 ;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu de décréter le tableau de l'expérience et l'ancienneté du personnel dirigeant pour l'année 2010 ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR André Naud

APPUYÉ PAR Serge Drolet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil de la VILLE DE CHIBOUGAMAU décrète l'expérience et l'ancienneté pertinente pour l'année 2010 du personnel dirigeant, se lisant comme suit :

VACANCES ANNUELLES - PERSONNEL DIRIGEANT - ANNÉE 2009					
Noms	Années d'expérience pertinentes acquises en dehors du présent poste	Années d'ancienneté en tant que personnel dirigeant	Années d'ancienneté dans le présent poste au 31-12-2009	Expérience reconnue	Semaines de vacances
Mongeau, Luc	1	13 ans	11	25	6
Asselin, Mario	3	-	18	21	6
Paquette Luc*	23	-	4,5	27,5	6
Bouchard, Nancy*	-	-	11	11	6
Landry Marc*	3	-	5	8	5
Guérard Serge*	5.5	-	3,5	9	5
Vézina Pascale*	4	-	2,5	6,5	4
Bonneau Réal*	19	-	1,5	20,5	6

*Période d'embauche de Mme **Nancy Bouchard** du 06-11-2004 au 05-11-2009.

*Période d'embauche de M. **Marc Landry** du 28-02-2008 au 28-02-2013.

*Période d'embauche de M. **Luc Paquette** du 27-06-2005 au 30-06-2010.

*Période d'embauche de M. **Serge Guérard** du 29-05-2007 au 31-05-2010.

*Période d'embauche de Mme **Pascale Vézina** du 19-07-2007 au 09-07-2010.

*Période d'embauche de M. **Réal Bonneau** du 25-06-2008 au 25-06-2013.

Dossier administratif (DIRECTION GÉNÉRALE)

ADOPTÉE

370-2009-11

DÉCRÉTER LA MAJORATION DE LA GRILLE SALARIALE DU PERSONNEL DIRIGEANT DE LA VILLE DE CHIBOUGAMAU POUR L'ANNÉE 2010.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chibougamau a adopté le règlement des dirigeants de la Ville de Chibougamau (Règlement numéro 009-2005-01) ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 4 définit la politique salariale des dirigeants ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 4.3 mentionne que ce tableau sera majoré chaque année, selon l'échelon où il se situe, correspondant à l'année par résolution du conseil ;

EN CONSÉQUENCE
 IL EST PROPOSÉ PAR René Bouchard
 APPUYÉ PAR Réjean Girard
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE décréter la majoration de la grille salariale du personnel dirigeant de la Ville de Chibougamau pour l'année 2010.

GRILLE DES DIRIGEANTS						
CHANGEMENT DE SALAIRE 2010 augm. 2.00 %						
ÉCHELON	1	2	3	4	5	6
DIR. GÉNÉRAL	74 709.80\$	76 203.99\$	77 728.07\$	79 282.64\$	80 868.29\$	82 485.65\$
D. FIN. TRÉSORIER	65 636.54\$	66 949.27\$	68 288.26\$	69 654.02\$	71 047.10\$	72 468.04\$
DIR. URB. GR. CM	64 572.73\$	65 864.19\$	67 181.47\$	68 525.10\$	69 895.60\$	71 293.51\$
DTP	64 449.64\$	65 738.63\$	67 053.40\$	68 394.47\$	69 762.36\$	71 157.61\$
DSI	62 370.78\$	63 618.19\$	64 890.56\$	66 188.37\$	67 512.13\$	68 862.38\$
DST	58 142.34\$	59 305.18\$	60 491.29\$	61 701.11\$	62 935.13\$	64 193.84\$
CONTREMAÎTRE	54 463.44\$	55 552.71\$	56 663.76\$	57 797.04\$	58 952.98\$	60 132.04\$
OFF. EN PRÉV. INC.	54 463.44\$	55 552.71\$	56 663.76\$	57 797.04\$	58 952.98\$	60 132.04\$
SUITE DES ÉCHELONS						
ÉCHELON	7	8	9	10	11	12
DIR. GÉNÉRAL	84 135.37\$	85 818.07\$	87 534.44\$	89 285.13\$	91 070.83\$	92 892.24\$
D. FIN. TRÉSORIER	73 917.41\$	75 395.75\$	76 903.67\$	78 441.74\$	80 010.58\$	81 610.79\$
DIR. URB. GR. CM	72 719.38\$	74 173.77\$	75 657.25\$	77 170.39\$	78 713.80\$	80 288.08\$
DTP	72 580.76\$	74 032.38\$	75 513.02\$	77 023.28\$	78 563.75\$	80 135.02\$
DSI	70 239.62\$	71 644.42\$	73 077.31\$	74 538.85\$	76 029.63\$	77 550.22\$
DST	65 477.71\$	66 787.27\$	68 123.01\$	69 485.47\$	70 875.18\$	72 292.69\$
CONTREMAÎTRE	61 334.68\$	62 561.37\$	63 812.60\$	65 088.85\$	66 390.63\$	67 718.44\$
OFF. EN PRÉV. INC.	61 334.68\$	62 561.37\$	63 812.60\$	65 088.85\$	66 390.63\$	67 718.44\$

Dossier administratif (DIRECTION GÉNÉRALE)

ADOPTÉE

371-2009-12

DÉCRÉTER LE SALAIRE DU PERSONNEL DIRIGEANT DE LA VILLE DE CHIBOUGAMAU POUR L'ANNÉE 2010.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chibougamau a adopté le règlement des dirigeants de la Ville de Chibougamau (Règlement numéro 009-2005-01) ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 4 définit la politique salariale des dirigeants ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 4.2 mentionne que les dirigeants devront passer d'un échelon à l'autre par année de service dans la fonction occupée, par résolution du conseil si le rendement est satisfaisant, conformément à la politique relative à l'évaluation du rendement ;

EN CONSÉQUENCE
 IL EST PROPOSÉ PAR Jerry Poirier
 APPUYÉ PAR Réjean Girard
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE décréter le salaire annuel des dirigeants pour l'année 2010, soit :

Ø Directeur général	2010 92 892,24\$
---------------------	---------------------

Ø Directrice des finances et trésorière	73 917,41\$
Ø Dir. Urbaniste, Greffe et Cour Municipale	80 288,08\$
Ø Directeur des Travaux publics	75 513,02\$
Ø Directeur du Service des incendies	77 550,22\$
Ø Directrice du Service technique	72 292,69\$
Ø Contremaître	67 718,44\$
Ø Officier en prévention des incendies (25 hrs/sem)	39 100,86\$

Dossier administratif (DIRECTION GÉNÉRALE)

ADOPTÉE

372-2009-12

RENOUVELLEMENT DU MANDAT GÉNÉRAL DE PROCUREUR POUR LA VILLE DE CHIBOUGAMAU POUR L'ANNÉE 2010 À LAROUCHE & GIRARD, AVOCATS.

CONSIDÉRANT QUE le mandat de procureur général à la firme Larouche & Girard, avocats, se termine le 31 décembre 2009 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler ce mandat pour l'année 2010 ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Carole Dumoulin

APPUYÉ PAR André Naud

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil de la VILLE DE CHIBOUGAMAU renouvelle le mandat de Procureur général, à la firme Larouche & Girard, avocats, pour un montant de **1 000 \$** par mois, plus taxes, tel que décrit ci-après :

- a) Donner des consultations et des avis écrits sur demande, au directeur général, au membres du conseil, au greffier de la municipalité, à la trésorière et à tout autre officier sur réquisition du D.G. ;
- b) donner des consultations verbales et écrites sur demande au conseil municipal, à madame la mairesse et aux conseillers relativement à l'exercice de leur charge, le tout sujet à notre code d'éthique professionnel quant aux conflits d'intérêts ;
- c) plaider les griefs et agir comme procureurs dans les relations de travail lorsque requis, à l'exception des négociations entourant le renouvellement de la convention collective ;
- d) à la demande de l'urbaniste ou sur directives du D.G., expédier des mises en demeure et leur apporter aide et conseil;
- e) ce mandat ne comprendra pas les réclamations judiciaires en Cour du Québec ou en Cour supérieure contre la Ville. Le conseil municipal donnera un mandat plus spécifique à l'avocat de son choix ;

Certificat de crédit no *003 (2010)*

Dossier administratif (DIRECTION GÉNÉRALE)

ADOPTÉE

373-2009-12

RÉSOLUTION D'ADJUDICATION DE CONTRAT D'ASSURANCES DE DOMMAGES.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chibougamau est partie, avec d'autres villes, à une entente de regroupement conclue entre le 14 avril 2008 et le 16 août 2008 pour une durée de cinq (5) ans soit du 31 décembre 2008 au 31 décembre 2013, pour l'acquisition d'une police d'assurances de dommages avec possibilité de franchises collectives ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres réalisé à l'automne 2009 pour le Regroupement Agglomération I ;

CONSIDÉRANT les recommandations du consultant, Optimum Actuaire & Conseillers inc., à l'effet d'accepter la soumission de BFL Canada inc. pour ce qui est l'ensemble du portefeuille d'assurances de dommages puisqu'elle s'avère la plus avantageuse et qu'elle permet la création d'un Fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile de **77 194,72 \$** ainsi qu'un Fonds de garantie de franchise collective en biens de **21 769,28 \$** ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR René Bouchard

APPUYÉ PAR Réjean Girard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil de la VILLE DE CHIBOUGAMAU octroie le contrat d'assurances de dommages de la Ville de pour la période du 31 décembre 2009 au 1^{er} mai 2011 au différents assureurs suivants via le courtier d'assurances BFL Canada inc. :

Assurances	Assureurs	Courtiers
Biens	Chartis / GCAN	BFL Canada inc.
Bris de machines	Royal Sun Alliance	BFL Canada inc.
Délits	Chartis	BFL Canada inc.
Responsabilité primaire	Lloyd's	BFL Canada inc.
Responsabilité complémentaire	Lloyd's	BFL Canada inc.
Responsabilité municipale	Lloyd's	BFL Canada inc.
Automobile des propriétaires	Chartis	BFL Canada inc.
Automobile des garagistes	Chartis	BFL Canada inc.

IL EST DE PLUS RÉSOLU DE verser, pour le terme 2009-2011, la prime de la Ville de Chibougamau soit un montant de **65 758,51 \$** incluant les taxes au mandataires des assureurs stipulés précédemment soit BFL Canada inc.

IL EST DE PLUS RÉSOLU DE verser la somme de **77 194,72 \$** constituant la quote-part de la Ville de Chibougamau au Fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile pour le terme 2009-2011 ainsi que la somme de **21 769,28 \$** constituant la quote-part de la Ville de Chibougamau au Fonds de garantie de franchise collective en biens pour le même terme.

IL EST DE PLUS RÉSOLU D'autoriser la mairesse, madame Manon Cyr ou le maire suppléant, madame Carole Dumoulin, le greffier, monsieur Mario Asselin ou la greffière-adjointe, madame Louise Racicot, à signer pour et au nom de la Ville de Chibougamau les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Certificat de crédit no *004 (2010)*

Dossier administratif (DIRECTION GÉNÉRALE)

ADOPTÉE

374-2009-12

NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE CHIBOUGAMAU SUR LE COMITÉ D'ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE CHAPAIS – PACTE RURAL.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chibougamau a adhéré à la politique nationale de la ruralité par la résolution numéro *030-2007-02*;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chibougamau a accepté un partenariat avec la Ville de Chapais, par la résolution numéro *346-2007-10*, pour l'embauche d'un agent de développement et de la gestion du pacte rural ;

CONSIDÉRANT QUE messieurs Mario Fortin et Luc Mongeau étaient représenté sur ce comité;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Serge Drolet
APPUYÉ PAR Carole Dumoulin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la Ville de Chibougamau nomme messieurs **André Naud**, conseiller et **Pierre D'Amour**, directeur général de Développement Chibougamau, sur le comité d'entente de partenariat avec la Ville de Chapais.

Dossier administratif (DIRECTION GÉNÉRALE)

ADOPTÉE

375-2009-12

OUVERTURE DU POSTE DE DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc Landry, directeur du Service des travaux publics, a informé monsieur Luc Mongeau, directeur général, qu'il quittera son poste de 22 janvier 2010;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR René Bouchard
APPUYÉ PAR André Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal de la ville de Chibougamau autorise l'ouverture du poste de directeur du Service des travaux publics ;

IL EST DE PLUS RÉSOLU de mandater une firme pour mettre en place le processus menant à l'engagement d'un nouveau directeur du Service des travaux publics.

Dossier administratif (DIRECTION GÉNÉRALE)

ADOPTÉE

DÉPÔT FAB ET COMPTES PAYÉS.

Madame **Pascale Vézina**, trésorière, dépose à l'attention des membres du Conseil et de la population, les comptes payés - Fonds de roulement pour la période du 11 novembre 2009 au 16 décembre 2009, il n'y a aucun chèque pour cette période, en vertu de l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes et du règlement de la Ville de Chibougamau numéro 004-2002.

DÉPÔT DES COMPTES PAYÉS - FONDS D'ADMINISTRATION BUDGÉTAIRE (F.A.B.).

Madame **Pascale Vézina**, trésorière, dépose à l'attention des membres du Conseil et de la population, les comptes payés - Fonds d'administration budgétaire (F.A.B.) pour la période du 11 novembre 2009 au 16 décembre 2009, au montant de **1,766,522.45 \$**, en vertu de l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes et du règlement de la Ville de Chibougamau numéro **004-2002**.

DÉPÔT DU RAPPORT DU COMPTE SALAIRE.

Madame **Pascale Vézina**, trésorière, dépose à l'attention des membres du Conseil et de la population, le rapport du compte salaire pour la période du 19 novembre 2009 au 17 décembre 2009, pour les paies numéros 47 à 53, au montant de **598 532,65 \$**, en vertu de l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes et du règlement de la Ville de Chibougamau numéro **004-2002**.

DÉPÔT DU RAPPORT DU TEMPS SUPPLÉMENTAIRE.

Madame **Pascale Vézina**, trésorière, dépose à l'attention des membres du Conseil et de la population, le rapport du temps supplémentaire en date du 12 décembre 2009 au 25 décembre 2009, pour les paies numéros 47 à 53, au montant de **7 964.84 \$**, en vertu de l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes et du règlement de la Ville de Chibougamau numéro **004-2002**.

DÉPÔT DÉLÉGATION DE POUVOIR.

Madame **Pascale Vézina**, trésorière, dépose à l'attention des membres du Conseil et de la population, le rapport de la délégation de pouvoir pour la période du 10 novembre 2009 au 16 décembre 2009, en vertu de l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes et le règlement de la Ville de Chibougamau numéro **004-2002**.

DÉPÔT SURPLUS NON-AFFECTÉ ET RÉSERVE.

Madame **Pascale Vézina**, trésorière, dépose à l'attention des membres du Conseil et de la population, le rapport du surplus non affecté et réserve en date du 17 décembre 2009, tel que décrit ci-après :

Réserves 2009					
	solde	affectation	affectation	affectation	solde
	31 déc. 2008	budget 2008	Activ. Inves.	Activ. Financ.	2009
			23-710 S.A.N.A.	03	
surplus acc. Non affecté 59-110-00-001	192 575.08 \$				
surplus accumulé non affecté (59-110-00-001)					
Affecté à l'exercice suivant					- \$

RÉAF. Projets

- \$

192 575.08 \$

SURPLUS ANNÉE EN COURS	3 139 297.34 \$			3 331 872.42 \$
Réserve Eastmain	(1 656 523.19) \$	1 482 774.15		1 675 349.23 \$
Programme logement abordable		<i>m.b. 001-2009</i>	(6 315.79 \$)	1 669 033.44 \$
Réserve élections 2009		<i>m.b. 001-2009</i>	(25 000.00 \$)	1 644 033.44 \$
Rallye international		<i>m.b. 001-2009</i>	(10 000.00 \$)	1 634 033.44 \$
Projet d'entretien majeur		<i>m.b. 002-2009</i>	(269 000.00 \$)	1 365 033.44 \$
Subvention route des monts Otish		<i>m.b. 002-2009</i>	(50 000.00 \$)	1 315 033.44 \$
Subvention pacte rural		<i>m.b. 002-2009</i>	(46 000.00 \$)	1 269 033.44 \$
Éclairage mont-Chalco		<i>m.b. 002-2009</i>	(25 000.00 \$)	1 244 033.44 \$
Projet 308-21 aménagement du LET 2008		<i>m.b. 002-2009</i>	(140 000)	1 104 033.44 \$
À annuler car S.A.A. au 31 déc. 2008			140 000	1 244 033.44 \$
Politique familiale			(5 000.00 \$)	1 239 033.44 \$
Remb. Émiss. 147, rue Jaculet		<i>m.b. 005-2009</i>	(39 100.00 \$)	1 199 933.44 \$
Mandat Cévimec bail emphytéotique		<i>m.b. 005-2009</i>	(6 743.00 \$)	1 193 190.44 \$
509-08 Mur rideau bibliothèque		<i>m.b. 005-2009</i>	(2 329.00 \$)	1 190 861.44 \$
contrib. addit. office municipale d'habitation		<i>m.b. 006-2009</i>	(26 100.00 \$)	1 164 761.44 \$
Pluvial boul. Hamel asphaltage 508-23		<i>m.b. 007-2009</i>	(32 039.00 \$)	1 132 722.44 \$
Fourrière municipal contrat		<i>m.b. 008-2009</i>	(1 824.00 \$)	1 130 898.44 \$
Allocation retraite B. Chabot		<i>m.b. 009-2009</i>	(43 805.00 \$)	1 087 093.44 \$
Plan et devis usine d'eau et ingénierie 309-13		<i>m.b. 009-2009</i>	(309 601.25)	777 492.19 \$
Prép. Plan dir. Réseau aqueduc 309-03		<i>m.b. 009-2009</i>	(56 634.38)	720 857.81
Asphaltage rue municipale Avenant #1 (115,000)		<i>m.b. 009-2009</i>	(53 782.00 \$)	667 075.81
Modification au Plan d'intervention 309-03		<i>m.b. 009-2009</i>	(9 708.75)	657 367.06
Dépenses non prévues au Règl. - Piscine 308-02		<i>m. b. 011-2009</i>	(7 909.70)	649 457.36 \$
Subvention MELS sur 10 ans Piscine 308-02		<i>m. b. 011-2009</i>	(15 525.00)	633 932.36 \$
Intérêts sur marge de crédit Eau potable		<i>m.b. 012-2009</i>	(31 020.73)	602 911.63 \$
Paiement marge de crédit Eau potable		<i>m. b. 012-2009</i>	(213 247.27)	389 664.36 \$
Total surplus acc. Non affecté	1 675 349.23 \$		(643 647.08 \$) (642 037.79 \$)	389 664.36 \$

Réserves 2009

Surplus accumulé affecté-		23.810 S.A.A.
RÉSERVE - Variation d'inventaire	50 000.00 \$	50 000.00 \$
Réserve - foncière	392.34 \$	392.34 \$
Réserve - site d'enfouis. sanitaire	69 763.83 \$	
Règlement 004-2006 / 306-33 pr 2008	(22 357.35) \$	
Règlement 004-2006 (travaux à venir)	(27 642.35) \$	Conseil de août 2006 (50 000)

				19 763.83 \$
Réserve - M.B.J. Eastmain - 1		23.810 S.A.A.		
fin d'année 2008	360 835.82 \$			
Revenus d'intérêts 2008 Es #3		<i>m.b. 001-2009</i>	87 187.31 \$	
Redistribution Eastmain 1 – 2008		<i>m.b. 001-2009</i>	315 505.79 \$	
Fonds de roulement augmentation		<i>m.b. 001-2009</i>	(150 000.00) \$	
Chèque du MTQ subv. reçue			9 819.83 \$	
Transf. Règl. d'emprunt 001-2009 Amen LET		<i>m.b. 003-2009</i> (100 000.00) \$		523 348.75 \$
Réserve - M.B.J. Eastmain 1A Rupert				
Fin d'année 2008	671 057,28 \$			
Redistribution Eastmain 1A Rupert 2008		<i>m.b. 001-2009</i>	1 053 830.09 \$	
Transf. Règl. d'emprunt 001-2009 Amen LET		<i>m.b. 003-2009</i> (1 700 000.00) \$		24 887.37 \$
Réserve – Élections 2009				
	25 000,00 \$		25 000.00 \$	
Transfert à la dépense d'élection 2009			(50 000,00) \$	- \$
Réserve – Large bande				
	174 000,00 \$		- \$	
Transfert au 509-10 paiement large bande à CRÉBJ		<i>m. b. 011-2009</i>	(174 000.00) \$	
Réserve – MBJ fonds de développement régional				
			- \$	- \$
Redistribution Eastmain 1 et 1A Rupert 2008		<i>m.b. 001-2009</i>	200 000.00 \$	
Camp minier TJCM phase 1		<i>m.b. 005-2009</i>	(12 945.00) \$	187 055.00 \$
Réserve Mont-Otish				
			- \$	- \$
Subvention Route des monts Otish		<i>m.b. 002-2009</i>	50 000.00 \$	
Chèque à CRÉBJ en fiducie		<i>R.177.2009.06</i>	(50 000.00) \$	
Réserve – Éclairage Mt-Chalco				
		<i>m.b. 002-2009</i>	25 000.00 \$	25 000.00 \$
Réserve – 308-21 Agr. du LESs en LET				
	140 000.00 \$		(140 000.00) \$	- \$
Réserve – 308-03 inst. clim. SADC				
	10 641.87 \$		(10 641.87) \$	
Réserve – 508-21 Pont Rainbow Lodge				
	55 276.30 \$			
Retenue spéciale pour asphalte JVC			(25 268.97) \$	
Coût moindre à retourner à réserve Eastmain 1			(30 007.33) \$	
Politique familiale				
			5 000.00 \$	5 000.00 \$
TOTAL SURPLUS ACC. AFFECTÉ	1 506 967.44 \$		- \$ (1 950 641.87) \$ 1 279 121.72 \$	835 447.29 \$

GRAND TOTAL DES SURPLUS **1 225 111,65 \$**

Réerves 2009

Revenus – M.B.J. Eastmain-1	Année 2009
------------------------------------	-------------------

03.410.00.077 Surplus aff. – relation dép. et voyage

25 000.00 \$

politique avec les
villes avoisinantes

GRAND TOTAL	25 000.00 \$	25 000.00 \$
--------------------	---------------------	---------------------

Certificat de crédits no *005 (2010)*

Dossier administratif (FINANCES ET TRÉSORERIE)

ADOPTÉE

377-2009-12

MARGE DE CRÉDIT À LA CAISSE DESJARDINS DE CHIBOUGAMAU.

CONSIDÉRANT que la Ville de Chibougamau doit avoir une marge de crédit pour pallier ses besoins de liquidité;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu d'autoriser une marge de crédit à la Caisse Desjardins de Chibougamau d'un montant maximum de *1 000 000 \$* et ce jusqu'à un taux maximum de 10% pour l'année 2010;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Carole Dumoulin

APPUYÉ PAR André Naud

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil de la Ville de Chibougamau autorise madame **Manon Cyr**, mairesse ou madame **Carole Dumoulin**, mairesse suppléante ainsi que madame **Pascale Vézina**, trésorière ou madame **Marielle Girard**, assistante-trésorière à signer, pour et au nom de la Ville de Chibougamau, les effets bancaires nécessaires pour l'obtention d'une marge de crédit maximum de *1 000 000 \$* et ce jusqu'à un taux maximum de 10% pour l'année 2010.

IL est de plus résolu, d'autoriser l'utilisation d'une carte de crédit (Visa Affaires Desjardins) pour l'année 2010, jusqu'à un maximum de *10 000 \$* pour madame **Manon Cyr**, mairesse, au nom de la Ville de Chibougamau.

Certificat de crédit no *006 (2010)*

Dossier administratif (FINANCES ET TRÉSORERIE)

ADOPTÉE

378-2009-12

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2010-2011-2012.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR René Bouchard

APPUYÉ PAR André Naud

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D' le programme triennal d'immobilisation pour les années *2010, 2011* et *2012* décrit comme suit:

2010	un montant de:	10 452 446 \$
2011	un montant de:	3 889 509 \$
2012	un montant de :	<u>902 500 \$</u>

Total: 15 244 455 \$

Soit un grand total de **15 244 455 \$** majoré des taxes applicables pour les années 2010, 2011 et 2012.

Dossier administratif (FINANCES et TRÉSORERIE)

ADOPTÉE

379-2009-11

REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT NUMÉRO 003-2002.

CONSIDÉRANT que le règlement d'emprunt numéro 003-2002 ne sera plus utilisé;

CONSIDÉRANT qu'il reste un solde à payer de **213 247.27 \$** à la marge de crédit numéro 0016396;

CONSIDÉRANT qu'un montant de **31 020.73 \$** en intérêts doit être payé pour l'utilisation de la marge de crédit;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de payer le solde de la marge de crédit numéro 0016396 afin d'éviter d'autres frais;

CONSIDÉRANT que la Ville de Chibougamau adoptera un nouveau règlement d'emprunt en 2010 pour la construction d'une usine d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Carole Dumoulin

APPUYÉ PAR Jerry Poirier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville de Chibougamau paie le solde de la marge de crédit au montant de **244 268 \$** à même le fonds général et de fermer le règlement d'emprunt numéro 003-2002.

DE PLUS, IL EST RÉSOLU d'envoyer une copie conforme de la résolution au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

Certificat de crédit no *120*

Dossier administratif (FINANCES ET TRÉSORERIE)

ADOPTÉE

380-2009-12

ADOPTION D'UN SECOND PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE COMMERCIALE 141C POUR Y AUTORISER L'USAGE DU SOUS GROUPE SERVICES PUBLICS DU GROUPE COMMUNAUTAIRE; MODIFIER LES LIMITES ET MODIFIER LA DOMINANCE DE LA ZONE COMMUNAUTAIRE ET RÉCRÉATION, SPORTS ET LOISIRS 71P POUR Y AJOUTER L'USAGE INDUSTRIEL PEU OU NON CONTRAIGNANT ET L'USAGE INDUSTRIEL EXTRACTIVE; AUTORISER L'USAGE DU SOUS GROUPE PARCS PUBLICS, CENTRES RÉCRÉATIFS ET INSTALLATIONS SPORTIVES DU GROUPE COMMUNAUTAIRE ET RÉCRÉATION, SPORTS ET LOISIRS DANS LA ZONE FORETS ET

CONSERVATION 47FC; MODIFIER LA DOMINANCE COMMERCIALE DES ZONES 169C ET 170C;

MODIFIER LES USAGES DE LA ZONE COMMUNAUTAIRE ET DE RÉCRÉATION, SPORTS ET LOISIRS 21P; MODIFIER LES USAGES RÉSIDENTIELS DE LA ZONE RÉSIDENTIELLE 175R; MODIFIER LES USAGES DES ZONES COMMUNAUTAIRES ET DE RÉCRÉATION, SPORTS ET LOISIRS 31P, 32P ET 33P EN SUS DES USAGES EXISTANTS.

CONSIDÉRANT QUE la VILLE DE CHIBOUGAMAU est régie par la Loi sur les CITÉS ET VILLES et la Loi sur L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME ;

CONSIDÉRANT QU'un plan d'urbanisme sous le règlement numéro **005-92** et que des règlements de zonage (**005-2002**), de lotissement (**006-2002**), de construction (**007-2002**), portant sur le permis et certificats (**008-2002**), portant sur les conditions minimales d'émission des permis de construction (**009-2002**) et portant sur les plans d'aménagement d'ensemble (**010-2002**), et leurs amendements s'appliquent au territoire municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal est d'accord avec les présentes modifications proposées au règlement municipal;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire modifier le règlement de zonage **005-2002** dans le but de modifier les usages autorisés dans la zone commerciale **141C** pour y autoriser l'usage du sous groupe services publics du groupe communautaire; modifier les limites et modifier la dominance de la zone communautaire et récréation, sports et loisirs **71P** pour y ajouter l'usage industriel peu ou non contraignant et l'usage industriel extractive; autoriser l'usage du sous groupe parcs publics, centres récréatifs et installations sportives du groupe communautaire et récréation, sports et loisirs dans la zone forêts et conservation **47Fc**; modifier la dominance commerciale des zones **169C** et **170C**; modifier les usages de la zone communautaire et de récréation, sports et loisirs **21P**; modifier les usages résidentiels de la zone résidentielle **175R** modifier les usages des zones communautaires et de récréation, sports et loisirs **31P**, **32P** et **33P** en sus des usages existants.;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné en séance ordinaire du Conseil, le 21 septembre 2009 par la résolution numéro **267-2009-09**;

CONSIDÉRANT QU'un **PREMIER** projet de règlement a été adopté en séance régulière du 16 novembre 2009 par la résolution numéro **332-2009-11** ;

CONSIDÉRANT QU'une séance de consultation publique a été tenue le 21 décembre 2009;

CONSIDÉRANT QUE le feuillet de la grille de spécification sous le numéro **005-2002-12** en fait partie intégrante à toutes fins que de droit ;

CONSIDÉRANT QUE les plans de zonage sous les numéros **M 005-2002-12-1**, à **M 005-2002-12-7** en font parties intégrantes à toutes fins que de droit ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR René Bouchard

APPUYÉ PAR André Naud

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE soit adopté un **SECOND PROJET** de règlement, règlement ayant pour objet de modifier les usages autorisés dans la zone commerciale **141C** pour y autoriser l'usage du sous groupe services publics du groupe communautaire; modifier les limites et modifier la dominance de la zone communautaire et récréation, sports et loisirs **71P** pour y ajouter l'usage industriel peu ou non contraignant et l'usage industriel extractive; autoriser l'usage du sous groupe parcs publics, centres récréatifs et installations sportives du groupe communautaire et récréation,

sports et loisirs dans la zone forets et conservation **47Fc**; modifier la dominance commerciale des zones **169C** et **170C**; modifier les usage de la zone communautaire et de récréation, sports et loisirs **21P**;
modifier les usages résidentiels de la zone résidentielle **175R**; modifier les usages des zones communautaires et de récréation, sports et loisirs **31P**, **32P** et **33P** en sus des usages existants.

Le tout conformément aux modifications proposées lors de l'assemblée de consultation publique, tenue le 21 décembre 2009.

Dossier administratif (GREFFE) numéro 005-2002-12

ADOPTÉE

381-2009-12

ACCORDER LE MANDAT GÉNÉRAL COMME PROCUREUR AUPRÈS DE LA VILLE DE CHIBOUGAMAU POUR L'ANNÉE 2010.

CONSIDÉRANT l'offre de service pour le mandat général de Larouche & Girard, avocats, pour agir comme procureurs auprès de la Ville de Chibougamau durant l'année civile 2010;

CONSIDÉRANT QUE Me Damien Larouche possède 32 ans d'expérience et Me Jean Girard 22 ans;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service présenté est d'un montant de **1 000.00 \$** par mois plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR André Naud
APPUYÉ PAR Réjean Girard
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE mandater Larouche & Girard, avocats, au montant de **1 000,00 \$** par mois plus les taxes applicables;

IL EST DE PLUS RÉSOLU que Me Larouche, à l'intérieur de son mandat devra:

- a) Agir comme Procureur aux poursuites criminelles et pénales;
- b) Agir comme Procureur de la Ville de Chibougamau devant la Cour municipale.

Certificat de crédit no 007 (2010)

Dossier administratif (GREFFE) numéro 20130706-00017

ADOPTÉE

382-2009-12

AVIS DE MOTION AFIN QUE SOIT PRÉSENTÉ, LORS D'UNE PROCHAINE SÉANCE, UN RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET LA TARIFICATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE.

Avis de motion est donné par le conseiller monsieur Serge Drolet, pour que soit présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement ayant pour objet *la tarification des matières résiduelles au lieu d'enfouissement technique*.

Dispense de lecture demandée.

Règlement numéro

ADOPTÉE

383-2009-12

AJOUT À LA BANQUE DE NOMS DU PERSONNEL D'ACTIVITÉS.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil Municipal adoptait la résolution numéro 381-2002-09 autorisant la création d'une banque de noms du personnel d'activités au service des loisirs avec possibilité d'ajouts selon les besoins du département;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs compte sur une banque de noms pour assurer la présentation de ses activités;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu en certaines occasions de procéder à l'ajout de personnel pour être en mesure d'offrir toutes les activités saisonnières;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Jerry Poirier

APPUYÉ PAR André Naud

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville de Chibougamau autorise l'ajout à la banque de noms du personnel d'activités au service des loisirs, les personnes suivantes :

- Kimmy Beaupré-Boivin;
- Patricia Dufour;

comme surveillantes de plateaux; selon la politique salariale du personnel auxiliaire syndiqué (art. 3.04) et ce, rétroactivement au mois d'octobre 2009.

Dossier administratif (LOISIRS) dossier 20200706-00065

ADOPTÉE

384-2009-12

DEMANDE D'ASSISTANCE DES ORGANISMES.

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs a reçu des demandes provenant d'organismes pour l'une des diverses formes d'assistance dispensée;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs est doté d'une politique d'assistance aux organismes;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs dispose des sommes nécessaires au poste budgétaire numéro 02-701-00-996;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR René Bouchard

APPUYÉ PAR Carole Dumoulin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE sur recommandation du directeur des loisirs, monsieur Luc Mongeau, le conseil de la Ville de Chibougamau autorise l'assistance financière aux organismes suivants :

<u>ORGANISME:</u>	<u>BUT, MISSION:</u>	<u>MONTANT:</u>
Développement et Paix	organisme autre que municipale	25,00 \$
Les Pongistes d'Ungava	activité sportive à caractère (compétition provincial, plus de 10 personnes)	700 \$

Certificat de crédit no *121*

Dossier administratif (LOISIRS) dossier *20220901-00023*

ADOPTÉE

385-2009-12

AUTORISER LA VILLE DE CHIBOUGAMAU À PRÉSENTER UNE DEMANDE DE SUBVENTION À LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA BAIE-JAMES ET AUTORISER L'ADJOINTE AUX LOISIRS À ÊTRE SIGNATAIRE DES DOCUMENTS RELATIFS À LADITE DEMANDE.

CONSIDÉRANT QUE la Conférence Régionale des Élus de la Baie-James offre la possibilité de subventions aux organismes présentant des projets visant le développement et la valorisation de la culture sur le territoire de la Baie-James;

CONSIDÉRANT QUE ce fond vise à appuyer financièrement les initiatives provenant d'organismes culturels établis sur le territoire de la Baie-James;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chibougamau s'est dotée d'un événement culturel majeur par la présentation du "*Festival en août*", qui en sera à sa 12^e édition en 2010;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Carole Dumoulin

APPUYÉ PAR Jerry Poirier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville de Chibougamau présente une demande de subvention à la Conférence Régionale des Élus de la Baie-James dans le cadre du "*Festival en août*" et autorise l'adjointe des loisirs, madame Chantale Bouchard, à signer le formulaire de demande de subvention et les documents s'y rapportant.

Dossier administratif (LOISIRS) dossier *20100700-00020*

ADOPTÉE

386-2009-12

AUTORISER LA VILLE DE CHIBOUGAMAU À PRÉSENTER UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU MOUVEMENT JEUNESSE BAIE-JAMES ET AUTORISER L'ADJOINTE AUX LOISIRS À ÊTRE SIGNATAIRE DES DOCUMENTS RELATIFS À LADITE DEMANDE.

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Jeunesse Baie-James offre la possibilité de subventions aux organismes présentant des projets visant des projets reliés à la jeunesse;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Jeunesse Baie-James est partenaire du "*Festival en août*" depuis plusieurs années en collaboration avec le Ministère de la culture, des communications et de la condition féminine ainsi que la Commission des loisirs et du sport de la Baie-James;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chibougamau s'est dotée d'un événement culturel majeur par la présentation du "*Festival en août*", qui en sera à sa 12^e édition en 2010;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR André Naud

APPUYÉ PAR Jerry Poirier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville de Chibougamau présente une demande de subvention au Mouvement Jeunesse Baie-James dans le cadre du "*Festival en août*" et autorise l'adjointe des loisirs, madame Chantale Bouchard, à signer le formulaire de demande de subvention et les documents s'y rapportant.

Dossier administratif (LOISIRS) dossier 200100700-00020

ADOPTÉE

387-2009-12

MAJORATION DE LA POLITIQUE SALARIALE DU PERSONNEL NON SYNDIQUÉ ET AQUATIQUE DU SERVICE DES LOISIRS POUR L'ANNÉE 2010.

CONSIDÉRANT QUE les employés syndiqués ont bénéficié d'une augmentation salariale de 2%;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la politique salariale du personnel non syndiqué du Service des loisirs pour l'année 2010;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Réjean Girard

APPUYÉ PAR René Bouchard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil de la Ville de Chibougamau autorise la politique salariale du personnel non syndiqué et aquatique du Service des loisirs, représentant une augmentation salarial de 2%, telle que décrite ci-après;

**Politique salariale du personnel
non syndiqué du Service des loisirs
effective au 1^{er} janvier 2010**

Personnel d'activités estivales

Selon l'article 17,02 de la convention collective.

Personnel d'activités

Animateur :	10,67 \$/h
Surveillant :	11,73 \$/h
Moniteur :	16,00 \$/h *
Instructeur :	21,33 \$/h *
Animatrice Heure du conte :	21,33 \$/h
Animatrice Gardiens-avertis :	21,33 \$/h
Préposé à la billetterie :	9,25 \$/h
Préposé à l'affichage :	9,25 \$/h

Surveillant de plateaux

Surveillant de plateaux :	11,73 \$/h
---------------------------	------------

Brigade scolaire

Brigadière : **13,60 \$/h**

Service protocolaire

Hôtesse aux réceptions : **9,25 \$/h**

Maître de cérémonie : **16,00 \$/h**

* Moniteur (avec expérience, aucune étude spécifique dans le domaine de travail)

* Instructeur (Baccalauréat ou diplôme technique pertinent dans le domaine de travail)

**Politique salariale aquatique
Effective au 1^{er} janvier 2010**

QUALIFICATION	0-150	151-300	301-450	451-600	601-750
Ass. surv. Sauveteur	9,00 \$	9,25 \$	9,50 \$	9,75 \$	10,00 \$
Surveillant-sauveteur	10,23 \$	10,48 \$	10,73 \$	10,98 \$	11,23 \$
Assistant-moniteur	9,71 \$	9,96 \$	10,21 \$	10,56 \$	10,71 \$
Moniteur	12,32 \$	12,57 \$	12,82 \$	13,07 \$	13,32 \$
Spécialiste	15,95 \$	16,22 \$	16,47 \$	16,75 \$	16,97 \$
QUALIFICATION	751-900	901-1050	1051-1200	1201-1350	1351-1500
Ass. sur. Sauveteur	10,25 \$	10,50 \$	10,75 \$	11,00 \$	11,25 \$
Surveillant-sauveteur	11,48 \$	11,73 \$	11,98 \$	12,23 \$	12,48 \$
Assistant moniteur	10,96 \$	11,21 \$	11,46 \$	11,71 \$	11,96 \$
Moniteur	13,57 \$	13,82 \$	14,07 \$	14,32 \$	14,57 \$
Spécialiste	17,22 \$	17,47 \$	17,72 \$	17,97 \$	18,22 \$

Pour qu'un moniteur en aquaforme soit payé comme spécialiste, il doit être titulaire d'un baccalauréat en Activité physique, en Éducation physique ou en Kinésiologie ou posséder un minimum d'un an d'expérience comme moniteur en aquaforme et de plus, avoir suivi une clinique en aquaforme.

Le salaire sera modifié dès l'atteinte du nombre d'heures d'expérience cumulées. Les heures d'expérience accumulées dans les cas d'assistant surveillant sauveteur et d'assistant moniteur seront cumulatives dans les échelons supérieurs.

*Cette politique salariale sera ajustée selon l'augmentation du salaire minimum.

Dossier administratif (LOISIRS) dossier 20220400-00019

ADOPTÉE

388-2009-12

AUTORISER L'ACCREDITATION DES ORGANISMES POUR L'ANNÉE 2010.

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs a procédé depuis début décembre à une période de renouvellement d'accréditation pour les organismes municipaux, en respect de sa politique d'assistance aux organismes au point 3.3, intitulé : "*Durée de la reconnaissance de l'accréditation*";

CONSIDÉRANT QUE la politique d'assistance aux organismes est en vigueur depuis janvier 1990 et qu'elle reçoit l'assentiment des différents organismes accrédités au Service des loisirs;

CONSIDÉRANT QU'il ya eu cessation d'activités durant l'année 2009 pour :

- Curling Chibougamau*, organisme affilié;
- Rencontre du Canada*, organisme sociocommunautaire;
- Groupe d'entraide des personnes séparées/divorcées*, organisme sociocommunautaire;

CONSIDÉRANT QUE l'accréditation des organismes se présente ainsi pour l'année d'opération 2010, à savoir :

- 47 organismes sociocommunautaires;*
- 20 organismes affiliés;*
- 23 organismes associés;*

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Jerry Poirier
 APPUYÉ PAR Réjean Girard
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal autorise l'accréditation des quatre-vingt-dix (90) organismes municipaux, tel que décrit sur la liste ci-jointe et en respect de la politique d'assistance aux organismes pour l'année d'opération 2010.

Liste 2010 des organismes sociocommunautaires

- Alcooliques anonymes (A.A.)
- Al-Anon
- Ass. À fleur de sein (A. F. D. S.) & O. S. M. (Objectif Santé Mammaire)
- Ass. des personnes en perte d'autonomie de Chibougamau inc. (A. P. P. A.) & Jardin des aînés
- Ass. féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS de Chibougamau, no 094)
- Ass. Marie-Reine de Chibougamau, cercle 805
- Auxiliaires bénévoles de l'Hôpital de Chibougamau (Les)
- Brunch-rencontre pour personnes seules
- Carrefour communautaire de Chibougamau
- Centraide de l'Abitibi-Témiscamingue-Ungava
- Centre de Femmes Les Elles du Nord
- Centre Indien Cree Chibougamau inc.
- Cercle des Fermières de Chibougamau
- Chevaliers de Colomb, conseil 5198 (Ordre des)
- Club Kiwanis Chibougamau inc.
- Club Lions Chibougamau
- Club Optimiste Chibougamau inc.
- Club Richelieu Boréal Chibougamau
- Comité Condition féminine Baie-James
- Communautés de base Justice Solidarité (Les), secteur Chibougamau
- Conseil paroissial de pastorale (C. P. P.)
- Corporation Le Zéphir Chibougamau-Chapais
- Fondation Rêves d'enfants, Division Nord-du-Québec
- Fondation des maladies du cœur, section Chibougamau
- Fondation des maladies du rein, section Chibougamau
- Jeunes en partage
- La Couvée inc.
- La Mine D'Or, entreprise d'insertion sociale
- Lueur d'espoir
- Maison d'hébergement L'Aquarelle inc.
- Mariages chrétiens de Chibougamau
- Mouvement du Renouveau charismatique
- Mouvement des Femmes Chrétiennes (M. F. C.)
- Narcotiques Anonymes (N. A.)
- Noël pour tout le monde
- Opération Nez rouge

- Parcelles de tendresse
- Paroisse de Chibougamau
- Première étape de l'épreuve
- Regroupement « Bouches à Oreilles »
- Réseau Hommes Québec Chibougamau-Chapais-Nord-du-Québec
- Société canadienne de la Croix-Rouge, section Chibougamau-Chapais
- Société canadienne du cancer, section Chibougamau
- Transport adapté Chibougamau-Chapais-Baie-James
- Table de concertation sur la violence faite aux femmes
- Travailleurs tout terrain
- TROC-10

Liste 2010 des organismes de associées

- * Association des personnes handicapées de Chibougamau APHC (L')
- * Association du hockey mineur de Chibougamau inc.
- Cadets de l'air, escadron Lions 839 Chibougamau
- * Centre de plein air du Mont Chalco (C. P. A. M. C.) (Le)
- * Chambre de commerce de Chibougamau
- Club de compétition Mont Chalco
- * Club de l'âge d'or Les intrépides de Chibougamau (Le)
- Club de nage synchronisée Synchrongamau de Chibougamau
- Club de natation Natchib inc.
- Club Les lames givrées inc.
- Club "Les Pongistes d'Ungava"
- Club Octogone 2 saisons
- * Corporation de l'aréna Chibougamau inc.
- * Développement Chibougamau (CETC inc.)
- École de ski Mont Chalco
- Équipe de football Troilus de Chibougamau-Chapais (L')
- * Festival Folifrets Baie-James
- * Maison des jeunes SAC-ADOS de Chibougamau
- * Mirador des marmots
- * Olympiades forestières et minières de Chibougamau inc.
- * Société d'histoire régionale de Chibougamau
- * Télévision communautaire de Chapais-Chibougamau (La)
- Tournoi du hockey mineur de Chibougamau inc. (Le)

****Organisme ayant une entente avec la Municipalité***

Liste 2010 des organismes affiliés

- Action Nord Terre
- Association de Chasse et Pêche Chibougamau inc.
- Association des plongeurs de Chibougamau
- Association moto-tourisme Chibougamau
- Chorale Les Voix de la Vallée du Cuivre de Chibougamau inc.
- Club d'astronomie Quasar de Chibougamau
- Club d'autoneige Chibougamau inc.
- Club de boxe
- Club de golf de Chibougamau inc.
- Club de karate Shotokan
- Club nautique de Chibougamau inc.
- Club Vélogamik
- Club de V. T. T. Chibougamau inc.
- FaunENord
- Les fous de la tour de glace
- Ligue de dards Ungava

- Ligue les amis du mercredi soir
- Patrouille de ski Saint-Jean
- Théâtre des épinettes (Le)
- Tournoi Invitation Interrégional de Chibougamau (quilles)

Dossier administratif (LOISIRS) dossier 20100500-00031

ADOPTÉE

389-2009-12

NOMINATION AU POSTE DE SECRÉTAIRE À L'URBANISME.

CONSIDÉRANT QUE madame **Brigitte Chabot**, secrétaire au service d'urbanisme s'est prévalu de l'entente d'indemnité de départ et qu'elle a quitté son emploi le 4 novembre 2009 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chibougamau a procédé à l'ouverture du poste de secrétaire à l'urbanisme, à l'interne, par la résolution numéro 337-2009-11 ;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a reçu 2 candidatures pour ce poste;

CONSIDÉRANT QUE le poste sera attribué à la personne détenant le plus d'ancienneté;

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE sur recommandation du directeur général, monsieur **Luc Mongeau**, le conseil de la Ville de Chibougamau nomme madame **Johanne Paradis**, à titre de secrétaire à l'urbanisme, pour un horaire de dix-sept virgule cinq (17,5) heures/semaine, au taux horaire de la convention collective en vigueur et ce, à compter du 22 décembre 2009.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE ce poste est assujéti à l'entente d'indemnité de départ.

Dossier administratif (RESSOURCES HUMAINES)

ADOPTÉE

390-2009-12

NOMINATION AU POSTE DE COMMIS DE BIBLIOTHÈQUE.

CONSIDÉRANT QU'à la suite du décès de madame **Linda Perreault**, secrétaire à la bibliothèque municipale, le poste est par conséquent vacant ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la réorganisation administrative et de l'entente avec le syndicat afin de modifier le poste de secrétaire à la bibliothèque pour celui de commis de bibliothèque, la Ville de Chibougamau a procédé à l'ouverture de ce poste, à l'interne, par la résolution numéro 338-2009-11 ;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle horaire de ce poste entrera en fonction qu'à partir du 5 janvier 2010;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a reçu 7 candidatures pour ce poste;

CONSIDÉRANT QUE le poste sera attribué à la personne détenant le plus d'ancienneté;

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR André Naud
APPUYÉ PAR Carole Dumoulin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE sur recommandation du directeur général, monsieur **Luc Mongeau**, le conseil de la Ville de Chibougamau nomme madame **Louise Racicot**, à titre de commis de bibliothèque, pour un horaire de trente-deux virgule cinq (32,5) heures/semaine, au même taux horaire que la secrétaire à la bibliothèque inscrit dans la convention collective en vigueur et ce, effectif dès le retour de son congé maladie.

Dossier administratif (RESSOURCES HUMAINES)

ADOPTÉE

391-2009-12

AUTORISER UNE BANQUE DE NOMS DE PRÉPOSÉS AUX PRÊTS AUXILIAIRES.

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la réorganisation administrative les deux (2) postes de préposé aux prêts sont abolis pour être remplacé par des postes de préposés aux prêts auxiliaires;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chibougamau a procédé à un appel d'offres publics afin de constituer une banque de noms de préposés aux prêts auxiliaires à la Bibliothèque municipale selon l'annexe M de la convention collective, par la résolution numéro *340-2009-11* ;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle horaire de préposés aux prêts auxiliaire à la Bibliothèque municipale entrera en fonction qu'à partir du 5 janvier 2010;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a reçu 12 candidatures pour constituer cette banque de noms;

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR René Bouchard
APPUYÉ PAR Jerry Poirier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE sur recommandation du directeur général, monsieur **Luc Mongeau**, le conseil de la Ville de Chibougamau autorise les noms suivants dans la banque de noms de préposés aux prêts auxiliaires :

Rang	Noms
1	Nicole Perreault
2	Alexandra Pearson
3	Christiane Audet
4	Johanne Paradis
5	Nancy Lindsay

6	Cindy Fortier
7	Élisabeth Lessard
8	Sabrina Bédard
9	Jasmine Bérubé
10	Marie-Pier Allard
11	Kazumi Furukawa
12	Nathalie Buteau

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE ces personnes feront parties également de la banque de secrétaires auxiliaires aux fins de remplacement pour la bibliothèque ou autres en autant qu'elles respectent les exigences des postes à combler.

Dossier administratif (RESSOURCES HUMAINES) dossier

ADOPTÉE

392-2009-12

AUTORISER LE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NO. 4 À L'ENTREPRENEUR "LES ENTREPRISES G.N.P." DANS LE CADRE DU CONTRAT DE CONSTRUCTION DU NOUVEAU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE – RÈGLEMENT NUMÉRO 001-2009.

CONSIDÉRANT QUE la résolution no. 204-2009-06 accordait le contrat à "Les Entreprises G.N.P. inc.";

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement no. 4, préparée par monsieur René Fontaine, ing., de la firme Dessau inc. et vérifiée par madame Nancy Bouchard, ing., directrice du Service technique;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR André Naud

APPUYÉ PAR Jerry Poirier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE sur recommandation de la directrice du Service technique, Mme Nancy Bouchard, ing. et de M. René Fontaine, ing., de la firme Dessau inc., le conseil de la Ville de Chibougamau autorise le paiement du décompte progressif no. 4 à l'entrepreneur "Les Entreprises G.N.P. inc." dans le cadre du contrat de construction du nouveau L.E.T.

Décompte progressif no. 4	
Montant des travaux exécutés à ce jour	2 096 316,02 \$
Changements acceptés	0.00 \$
Sous-total	2 096 316,02 \$
Total des décomptes antérieurs	1 899 897,82 \$
Total du décompte	196 418,20 \$
Moins la retenue de 10 %	19 641,82 \$
Sous-total	176 776,38 \$
TPS	8 838,82 \$
TVQ	13 921,14 \$
Montant à payer	199 536,34 \$

Le tout payable à même le règlement numéro 001-2009.

Certificat de crédits no 122

Dossier administratif (SERVICE TECHNIQUE) dossier 72220202-00046

ADOPTÉE

393-2009-12

AUTORISER LE DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 6 À L'ENTREPRENEUR "LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION GUY BONNEAU LTÉE" RELATIF AUX TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA PISCINE MUNICIPALE – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 001-2008.

CONSIDÉRANT QUE les travaux décrétés par le règlement numéro 001-2008, concernant les travaux de rénovation de la piscine municipale ont été complétés;

CONSIDÉRANT QUE l'avancement des travaux a été vérifié en date du 1^{er} septembre 2009 par l'architecte Christian Côté et par Roche Ltée;

CONSIDÉRANT QUE les travaux correctifs de peinture ont été vérifiés et acceptés par M. Christian Déry, consultant en peinture et corrosion;

CONSIDÉRANT QUE le décompte progressif numéro 6 présenté par M. Christian Côté de la firme "Groupe Arkos" a été vérifié par Mme Nancy Bouchard, ing. directrice du Service technique à la Ville de Chibougamau;

CONSIDÉRANT QU'une somme de **80 093,55 \$** doit être retenue dans le cadre des procédures d'hypothèque légale;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Réjean Girard

APPUYÉ PAR René Bouchard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE sur recommandation de la directrice du Service technique, Mme Nancy Bouchard, ing., le conseil de la Ville de Chibougamau autorise le paiement du décompte progressif numéro 6 à l'entrepreneur "Les Entreprises Guy Bonneau Ltée." dans le cadre des travaux de rénovation de la piscine municipale, lequel sera diminué d'une somme de **80 093,55 \$** pour couvrir le montant réclamé dans le cadre des procédures d'hypothèque légale.

Total du contrat	1 297 134,66 \$
Avenant de modification	40 018,18 \$
Prix révisé du contrat	1 337 152,84 \$
Montant des travaux exécutés à ce jour	1 334 752,84 \$
Moins la retenue	13 000,00 \$
Total payable à ce jour	1 321 752,84 \$
Moins demandes antérieures	1 124 360,50 \$
Sous-total	197 392,34 \$
TPS	9 869,62 \$
TVQ	15 544,65 \$
Montant du décompte	222 806,60 \$
Retenue hypothèque légal	(80 093,55 \$)
Montant à payer	142 713,05 \$

Payable à même le règlement numéro 001-2008.

Certificat de crédits no *123*

Dossier administratif (SERVICE TECHNIQUE) dossier *72190124-00012*

ADOPTÉE

394-2009-12

AUTORISER LE PAIEMENT DU MANDAT DE SURVEILLANCE PENDANT LES TRAVAUX DE PAVAGE DES RUES MUNICIPALES.

CONSIDÉRANT QUE les travaux de pavage des rues municipales nécessitaient la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de la firme LVM Technisol inc. pour la surveillance pendant les travaux;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Serge Drolet
APPUYÉ PAR Carole Dumoulin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'accorder le paiement du mandat de surveillance pendant les travaux de pavage des rues municipales à la firme LVM Technisol inc. pour un montant de **8 018,61 \$** avant taxes.

Le tout payable à même le solde du projet 503-12.

Certificat de crédit no *124*

Dossier administratif (SERVICE TECHNIQUE) dossier *72110101-00012*

ADOPTÉE

395-2009-12

AUTORISER LE PAIEMENT POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS EN ARCHITECTURE POUR LES TRAVAUX DE MODERNISATION ET DE MISE AUX NORMES DE L'USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE. PROJET 309-13

CONSIDÉRANT QUE la résolution no. 278-2009-09 accordait le mandat de préparation des plans et devis en architecture à Alain Voyer, architecte

CONSIDÉRANT les factures no. 1643 et 1653 incluses en annexe;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR René Bouchard
APPUYÉ PAR Réjean Girard
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE sur recommandation de la directrice du service technique, madame Nancy Bouchard, le conseil de la Ville de Chibougamau autorise le paiement des factures 1643 et 1653 pour un montant total de **37 000 \$** avant taxes à Alain Voyer, architecte.

Le tout payable à même le fonds général d'administration – Projet 309-13

Certificat de crédit no *125*

Dossier administratif (SERVICE TECHNIQUE) dossier *72180300-00033*

ADOPTÉE

396-2009-12

**AUTORISER LE PAIEMENT POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS EN INGÉNIERIE POUR LES TRAVAUX DE MODERNISATION ET DE MISE AUX NORMES DE L'USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE.
PROJET 309-13**

CONSIDÉRANT QUE la résolution no. 279-2009-09 accordait le mandat de préparation des plans et devis en ingénierie à la firme SNC Lavalin;

CONSIDÉRANT la facture no. 542407 incluse en annexe;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Jerry Poirier
APPUYÉ PAR René Bouchard
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE sur recommandation de la directrice du service technique, madame Nancy Bouchard, le conseil de la Ville de Chibougamau autorise le paiement de la facture 542407 pour un montant de **250 000 \$** avant taxes à la firme SNC Lavalin.

Le tout payable à même le fonds général d'administration – Projet 309-13

Certificat de crédit no. *126*

Dossier administratif (SERVICE TECHNIQUE) dossier *72180300-00033*

ADOPTÉE

Monsieur André Naud, conseiller, s'est retiré pour le prochain point.

397-2009-12

**AUTORISER LE PAIEMENT POUR LA PRÉPARATION DU PLAN DIRECTEUR D'AQUEDUC ET BALANCEMENT HYDRAULIQUE DU RÉSEAU.
PROJET 309-03**

CONSIDÉRANT QUE la résolution no. 280-2009-09 accordait le mandat de préparation du plan directeur d'aqueduc et balancement hydraulique du réseau à la firme BPR;

CONSIDÉRANT les factures no. 15018125 et 15018183 incluses en annexe;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Jerry Poirier
APPUYÉ PAR René Bouchard
ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT

QUE sur recommandation de la directrice du service technique, madame Nancy Bouchard, le conseil de la Ville de Chibougamau autorise le paiement des factures 15018125 et 15018183 pour un montant total de **42 000 \$** avant taxes à la firme BPR.

Le tout payable à même le fonds général d'administration – Projet 309-03

Certificat de crédit no *127*

Dossier administratif (SERVICE TECHNIQUE) dossier *72180300-00032*

ADOPTÉE

Monsieur André Naud, conseiller, a repris son siège.

398-2009-12

AUTORISER L'OCTROI DU CONTRAT DE FOURNITURE DE MAZOUT POUR L'ANNÉE 2010 À PÉTROLE M.J. INC. DE CHIBOUGAMAU.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a autorisé le directeur du Service des travaux publics à procéder à des appels d'offres public pour la fourniture de **mazout pour l'année 2010** ;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissionnaires ont déposé leur soumission;

CONSIDÉRANT QUE celles-ci ont été ouvertes le 8 décembre 2009, à 15 heures et que l'une d'entre elles est non conforme;

CONSIDÉRANT les prix soumis suivants :

Les Pétroles M.J. inc. (Esso)

Produits	Quantité estimée	\$/litre	Total (selon qté estimée)
Mazout	117 200	.7852 taxes incluses	91 868.40 \$

CONSIDÉRANT QUE la quantité de mazout inscrite sur la demande de soumission tient compte de la consommation annuelle de : l'Hôtel de Ville, la Maison des Jeunes, le site d'enfouissement sanitaire, l'aréna de Chibougamau, le Mont-Chalco;

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur devra accommoder les employés municipaux, l'aréna de Chibougamau et le Mont-Chalco du même tarif que celui émis pour la municipalité;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR André Naud

APPUYÉ PAR Réjean Girard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE sur recommandation de monsieur Marc Landry, directeur du Service des travaux publics, le conseil municipal accorde le contrat de fourniture de mazout pour l'année 2010 à **Pétrole M.J. inc.**, de Chibougamau.

Dossier administratif (TRAVAUX PUBLICS) dossier *71110100-00007*

ADOPTÉE

AUTORISER L'OCTROI DU CONTRAT DE FOURNITURE DE PRODUITS PÉTROLIERS POUR L'ANNÉE 2010 À GILLES BERNARD SONIC, DE CHIBOUGAMAU.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a autorisé le directeur du Service des travaux publics à procéder à des appels d'offres publics pour la fourniture de **produits pétroliers pour l'année 2010;**

CONSIDÉRANT QUE deux soumissionnaires ont déposé leur soumission, conformément à nos demandes;

CONSIDÉRANT QUE celles-ci ont été ouvertes le 8 décembre 2009, à 15 heures;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions suivantes;

Gilles Bernard Sonic, Chibougamau

Produits	Quantité	\$/litre	Total
Diesel clair	±165 000	.9242	153 493.00
Essence sans plomb	±41 000	.9205	37 740.50
Total			190 233.50

Les Pétroles M.J. inc., Chibougamau

Produits	Quantité	\$/litre	Total
Diesel clair	±165 000	.9249	152 608.50
Essence sans plomb	±41 000	.9336	38 277.60
Total			190 886.10

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Carole Dumoulin

APPUYÉ PAR André Naud

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE sur recommandation de monsieur Marc Landry, directeur du Service des travaux publics, le conseil municipal accorde le contrat de fourniture de produits pétroliers pour l'année 2010 à **Gilles Bernard Sonic, de Chibougamau**, au montant de **190,233.50 \$**, taxes incluses, sous réserve des quantités unitaires indiquées au bordereau de soumission.

Dossier administratif (TRAVAUX PUBLICS) dossier 71110101-00010

ADOPTÉE

AUTORISER L'OCTROI DU CONTRAT DE LOCATION DE CAMIONS POUR LE TRANSPORT DE NEIGE POUR L'ANNÉE 2010 À SOUS-POSTE DE CAMIONNAGE EN VRAC, DE CHIBOUGAMAU.

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à des demandes de soumission pour l'obtention de taux de location de camions pour le transport de neige;

CONSIDÉRANT QUE cinq fournisseurs ont été invités à nous fournir des taux de location;

CONSIDÉRANT QU' un seul soumissionnaire a répondu à notre demande de soumission, soit Sous-poste de camionnage en vrac, de Chibougamau, selon les taux horaires suivants :

Soumissionnaire	10 roues	12 roues	Semi-remorque
Sous-poste de camionnage en vrac	75.00 \$	90.00 \$	105.00 \$
t.p.s.	3.75 \$	4.50 \$	5.25 \$
t.v.q.	5.91 \$	7.09 \$	8.27 \$
Total	84.66 \$	101.59 \$	118.52 \$

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Carole Dumoulin

APPUYÉ PAR Réjean Girard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser l'octroi du contrat de location de camions pour le transport de neige pour l'année 2010, à Sous-poste de camionnage en vrac de Chibougamau.

Dossier administratif (TRAVAUX PUBLICS) dossier 71110206-00009

ADOPTÉE

401-2009-12

DÉVELOPPEMENT VILLÉGIATURE – LAC MERRILL.

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des ressources naturelles entend faire la location ou la vente de terrains de villégiature au Lac Merrill en 2010 par voie de tirage au sort;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chibougamau s'est montrée favorable à ce développement par la résolution 302-2009-09;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de s'assurer que ces terrains seront construits et ne seront pas seulement le fruit de la spéculation foncière;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des ressources naturelles a exigé, suite aux pressions de la Ville de Chibougamau, le principe d'un terrain, un bâtiment pour tous les développements de villégiature publics ou privés;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Serge Drolet

APPUYÉ PAR André Naud

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville de Chibougamau autorise le tirage au sort d'environ huit (8) terrains de villégiature au Lac Merrill;

QUE le prochain tirage au sort est conditionnel à ce que soixante-quinze pour cent (75%) des terrains de villégiature octroyés au Lac Merrill en 2010, donc que six (6) terrains soient construits conformément au règlement de construction et de zonage de la Ville de Chibougamau avant qu'un autre tirage au sort ait lieu.

QUE cette condition demeure pour toutes les phases de développement de villégiature publique sur le territoire de la Ville de Chibougamau.

Dossier administratif (URBANISME) dossier 73110400-00052

ADOPTÉE

**PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES AUX MEMBRES DU CONSEIL (PUBLIC)
SUR LES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR.**

Madame Paulette Duchesne demande de l'information concernant la résolution de la radio régionale.

**PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES AUX MEMBRES DU CONSEIL
(JOURNALISTE).**

Monsieur Sylvain Martin demande de l'information sur les actions de la Ville de Chibougamau concernant les employés de Chibougamau travaillant au Lac Bloom (près de Fermont) pour l'utilisation de l'aéroport de Val-d'Or versus celle de Chibougamau-Chapais.

Madame Cyr annonce qu'elle ira rencontrer le vice-président des Ressources humaines de Consolidation Thompson à Montréal durant la période des fêtes à ce sujet. En ce qui concerne l'aéroport, un devis d'appel d'offres est en préparation à Développement Chibougamau. L'objectif de cet appel d'offres est d'obtenir les services d'un consultant afin d'élaborer un dossier argumentaire pour développer notre aéroport régional.

Monsieur Martin demande également si la deuxième rencontre pour le Plan Nord pourrait avoir lieu à Chibougamau. Madame Cyr mentionne qu'une invitation sera transmise à la Ministre Nathalie Normandeau pour l'inviter à Chibougamau

COMMUNICATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS.

1. JERRY POIRIER, CONSEILLER

- Ä Il rappelle le changement à l'horaire de la cueillette des ordures ménagères;
- Ä Il rappelle que les inscriptions aux activités hivernales se fera au Service des loisirs et que pour les activités aquatiques elles se feront à la polyvalente.

2. RÉJEAN GIRARD, CONSEILLER

- Ä Il souhaite joyeuses Fêtes à tous.

3. ANDRÉ NAUD, CONSEILLER

- Ä Souhaite ses meilleurs vœux pour l'année 2010.

4. RENÉ BOUCHARD, CONSEILLER

- Ä Il explique les fonctions de l'organisme Réseau Homme Québec et mentionne certains résultats. L'organisme a besoin d'une résidence pour homme à Chibougamau. La demande au Ministère et au CRSSSBJ est donc lancée. Si des gens ont des solutions temporaires à offrir ou une ou des chambres à prêter, en aviser l'organisme local. Madame Cyr a intervenu dans ce dossier auprès du CRSSSBJ.
- Ä Il félicite les employés pour les décorations de Noël;
- Ä Il souhaite un joyeux temps des Fêtes à tous et recommande la prudence sur la route.

5. SERGE DROLET, CONSEILLER

- À Il mentionne que l'Église Pentecôte de Chibougamau fêtera son 35^e anniversaire;
- À Il a représenté la Ville lors de la parade des cadets;
- À Il remercie les gens qui ont donné de l'argent lors de la guignolée et la brigade du Service de sécurité incendie pour "*Noël pour tout le monde*";
- À Il souhaite de très joyeuses Fêtes à tous et recommande la prudence sur la route.

6. CAROLE DUMOULIN, CONSEILLÈRE

- À Elle souhaite de joyeuses Fêtes et bonne santé à tous et particulièrement aux personnes du domaine hospitalier.

7. MANON CYR, MAIRESSE

- À Elle rappelle que la semaine du 18 janvier 2010 sera celle de la "*Canne Blanche*" des Clubs Lions et plus particulièrement le 21 janvier à Chibougamau;
- À Elle sera présente lors de la fête de Noël des Auxiliaires bénévoles;
- À Elle recommande la prudence sur la route;
- À Elle souhaite de joyeuses Fêtes à tous.

402-2009-12

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

IL EST PROPOSÉ PAR Serge Drolet
APPUYÉ PAR André Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'assemblée soit levée à 21 h.

ADOPTÉE

MANON CYR, MAIRESSE

MARIO ASSELIN, greffier